

MOTEURS
PATAY
LYON

99. RUE AUDIBERT-LAVIROTTE
LYON (8^e)

Monsieur SALMON Michel
114, rue Surville

69 - LYON (8^e)

LYON, le Mardi 4 Janvier 1966

Monsieur,

Depuis le 25 Novembre 1965, vous vous êtes livré à de nombreux arrêts de travail inopinés, dans le but de perturber la marche normale de l'Entreprise.

Pourtant, vos Délégués connaissent bien la situation économique actuelle de notre Maison et la Direction a pris soin d'exposer non seulement aux membres du Comité d'Entreprise, mais également à vos Délégués, nos prévisions pour 1966, aussi bien dans le domaine des commandes enregistrées, que dans celui de l'évolution des salaires individuels. En outre, après chaque réunion, un compte rendu a été affiché.

Or, vos arrêts répétés entraînent une désorganisation de la production et la Direction, qui a la responsabilité d'assurer le fonctionnement de l'Entreprise, va se trouver dans l'obligation de prendre un certain nombre de mesures pour faire face à cette désorganisation.

En conséquence, nous vous invitons par cette lettre à exécuter normalement votre contrat de travail.

A défaut, nous serons amenés à appliquer les sanctions prévues par le Règlement intérieur et à prendre, en ce qui concerne la marche de l'Entreprise, des dispositions qui seront portées à la connaissance du personnel.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

LA DIRECTION

Michel Patay